



VILLE DE RIGAUD

Séance extraordinaire- budget du 10 décembre 2020, à 19 h
Vidéoconférence

Rigaud

ORDRE DU JOUR

Le conseil de la Ville de Rigaud siègera en séance extraordinaire ce 10 décembre 2020 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, l'arrêté ministériel 2020-074 en lien avec les séances publiques dans les zones rouges (palier 4 - alerte maximale) les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020 et 1272-2020 prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et l'arrêté 2020-049 sur la transmission de questions écrites préalable à la séance et la publicisation de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du budget 2021
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023
4. Présentation du budget 2021
5. Période de questions portant seulement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations allouée aux citoyens
6. Levée de la séance